

## HYBRIGENICS

Société anonyme au capital de 1.231.865,40 euros  
Siège social : 3-5, Impasse Reille - 75014 Paris  
415 121 854 RCS Paris

---

Le 29 octobre 2010

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

En votre qualité d'actionnaire de la société HYBRIGENICS, nous avons l'honneur de vous convoquer à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 15 novembre 2010 à 14 heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires, dans la limite d'un montant nominal global de 250.000 euros avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une personne dénommée,
- délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires, dans la limite d'un montant nominal global de 2.000 euros avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une personne dénommée,
- délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social dont la souscription serait réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L. 3332-1 et suivants du code du travail.

---

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à cette assemblée, de s'y faire représenter par un mandataire actionnaire et membre de cette assemblée ou par son conjoint ou d'y voter par correspondance.

Toutefois, pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'assemblée, vous devrez en votre qualité de propriétaire d'actions nominatives être inscrit en compte chez la société trois jours ouvrés au moins avant la date fixée pour la réunion. Vous n'avez aucune formalité à remplir et serez admis sur simple justification de votre identité.

Si vous ne pouvez pas assister à cette assemblée générale et souhaitez utiliser la faculté de vote par correspondance ou par procuration, il vous suffit de compléter et signer le formulaire ci-joint et de le retourner au siège social de la société. Sont joints au formulaire de vote par correspondance ou par procuration tous les documents prévus par la loi.

Nous vous rappelons que, conformément à la loi :

- le formulaire de vote par correspondance, dûment rempli, devra parvenir au siège social de la société trois jours au moins avant la date de la réunion, soit **au plus tard le 12 novembre 2010** ;
- l'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter en vertu d'un pouvoir.

Des questions écrites peuvent être envoyées au plus tard le 4<sup>ème</sup> jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit **au plus tard le 8 novembre 2010** :

- au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, adressée au président du conseil d'administration, ou
- à l'adresse électronique suivante : [pblondel@hybrigenics.fr](mailto:pblondel@hybrigenics.fr)

Les questions écrites doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres nominatifs.

Conformément à la loi, tous les documents qui doivent être communiqués aux assemblées générales seront tenus, dans les délais légaux, à la disposition des actionnaires au siège social.

Veillez agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

---

**Le conseil d'administration**